

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE CREMATORIUM D'AUBAGNE - EXERCICE 2018

Eléments de contexte :

La Ville d'Aubagne a délégué, par un contrat de concession, la construction et l'exploitation du crématorium à la Société OGF. Ce contrat est entré en vigueur le 17 août 2004 et a été conclu pour une durée de vingt-sept ans.

Conformément à l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la totalité de son territoire la compétence relative à « la création, la gestion et l'extension des crématoriums ».

Dans ce cadre, le contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation du crématorium d'Aubagne a été transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant.

Les informations ci-après présentent une analyse de l'exploitation du crématorium d'Aubagne courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 réalisée sur la base du rapport remis par le délégataire.

Compte rendu d'activité portant sur l'exercice 2018 :

D'après les éléments indiqués dans le rapport du délégataire, la société OGF, les services métropolitains ont relevé les éléments suivants :

Il est constaté une baisse de l'activité du crématorium en 2018 avec un nombre total de crémations en baisse de 11%, soit 901 crémations en 2018 contre 1003 crémations en 2017. Pour mémoire, l'activité d'un crématorium peut être très fluctuante d'une année sur l'autre, résultant de l'évolution du nombre de décès et du choix ou non de la crémation pour les obsèques. L'activité en 2018 est identique à celle de 2016 (910 crémations).

Le chiffre d'affaires du crématorium a baissé d'environ 6 %. Il représente 505 k€ en 2018, alors qu'en 2017, il s'élevait à 535 k€.

Malgré une activité en baisse, les charges d'exploitation ont connu une hausse de près de 3%, soit 436 k€ contre 424 k€ en 2017.

Ces charges comprennent également la redevance d'exploitation constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée à partir du chiffre d'affaires de l'exercice. La redevance versée à la collectivité délégante en 2018 représente 23 k€.

En 2018, les charges de personnel s'élèvent à 136K€ contre 130K€ en 2017, soit une progression de 5 %.

Ainsi, trois personnes concourent à temps complet à l'exploitation quotidienne du site : Un responsable de crématorium, un agent de crématorium et un agent de crématorium suppléant.

En termes d'organisation, les horaires n'ont pas changé : le service de crémation est assuré du lundi au vendredi et le samedi matin.

Les tarifs ont augmenté de 2%, en application de la formule de révision du contrat. Le tarif « crémation adulte » (sans cérémonie) est de 694.62€ TTC.

Du fait de la baisse d'activité, le résultat d'exploitation atteint 69K€ contre 113K€ en 2017. Soit une baisse de 39 %.

Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2018 :

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat.

Au niveau de la qualité de service, le délégataire a reçu 151 questionnaires renseignés, dont la majeure partie dresse un bilan très satisfaisant de l'équipement, de l'accueil et des services.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Le résultat d'exercice s'élève à 45 k€, soit une baisse de 39 % par rapport à l'exercice précédent (74 k€).